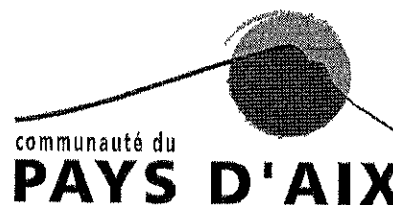


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013 B072-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B072

OBJET : Sports - PRODA 2013 - Attribution de subventions à des associations

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : PRODAS 2013 – Attribution de subventions à des associations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS), validé par le Conseil de Communauté du 24 juin 2010, est un dispositif qui permet de coordonner et de renforcer les missions des services « Politique de la Ville » et des associations de proximité des communes d'Aix en Provence, Pertuis et Vitrolles, dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésions Sociales (CUCS).

Le présent rapport a pour objet de valider l'attribution de cinq subventions à des associations pour un montant total de 57.500 € dans le cadre de ce dispositif.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du projet PRODAS.

Le Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) est un dispositif qui a pour objet de favoriser une approche transversale entre les sports et la politique de la ville en coordonnant la mise en œuvre sur le terrain des différentes actions des clubs sportifs de haut niveau, dans le cadre des conventions d'objectifs mises en place par la direction des sports de la Communauté du Pays d'Aix. Cette action vise également à associer les directions des sports des villes d'Aix en Provence, de Pertuis et de Vitrolles, ainsi que les services « Politique de la Ville » de ces trois communes.

L'objectif principal consiste à allier sport de haut niveau et action sociale, en proposant notamment à la population jeune des actions ciblées et encadrées, afin de favoriser leur intégration sociale dans la cité.

PRODAS permet de soutenir chaque année des associations qui oeuvrent dans le cadre de l'objectif énoncé ci-dessus. Ces associations, issues des quartiers ont un rôle socio éducatif important, ce qui pose régulièrement des problèmes d'arbitrage en regard d'associations qui ne sont pas exclusivement sportives.

Le dispositif PRODAS permet donc à la Communauté du Pays d'Aix de subventionner 100% des actions de ces associations sur la base de projets qui mutualisent sur le terrain les différents acteurs concernés.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde de 30%.

Concernant les modalités de paiement de la subvention, un acompte de 70% sera versé à l'association dès que la délibération sera exécutoire et le solde de 30% sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin octobre d'un budget réalisé de la manifestation signé du président et du trésorier de l'association.

Comme suite à ce qui précède, il vous est donc proposé de valider aujourd'hui l'attribution de cinq subventions à des associations telles que décrites dans le tableau ci-joint pour un montant total de 57.500 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération cadre n°2010-A110 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative à validation du projet PRODAS ;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 31 janvier 2013;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** cinq subventions à des associations pour un montant total de 57.500 €uros telles que décrites dans le tableau ci-joint;
- **PRECISER** que ces subventions seront versées selon les conditions de paiement de la délibération n°2005-B086 du Bureau Communautaire le 8 avril 2005;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

PRODAS 2013
Commission 31 janvier 2013 - Bureau 14 février 2013

GU 2013	Manifestation	Association	Date	Commune Association	Budget Global	Subvention Sollicitée	Subvention allouée	Discipline	Commune Manifestation	BP N-1	Sub N-1	Réalisé 2012
220	Tournoi Inter Quartier Basquet 3x3	PAYS D'AIX BASKET ASPTT	29-juin-13	AIX	15 800 €	15 800 €	12 000 €	Basket	AIX VITROLLES PERTUIS	0	0	0
Cette première grande manifestation Inter Quartiers de Basket vient clôturer l'ensemble des entraînements, animations et sélections tout au long de l'année dans les quartiers. Cette journée s'inscrit dans la continuité de l'opération de l'association EJ13 dans le cadre de MP2013 - Elle rassemblera 250 enfants des 3 communes concernées par le PRODAS,												
418	Initiation à la pratique de la danse hip hop dans les centres sociaux	HIP HOP SOUL STYLE	2013	AIX	18 272 €	9 272 €	7 500 €	Hip Hop	AIX et VITROLLES	8 555 €	4 000 €	8 594 €
La demande des centres sociaux sur l'initiation hip hop étant très forte, nous avons renforcé l'aide à cette association en 2013												
385	Initiation à la pratique du Tennis	FETE LE MUR	2013	AIX	8 400 €	8 000 €	8 000 €	Tennis	AIX	10 150 €	8 000 €	9 157 €
Initiation à la pratique du tennis												
413	Festival des Arts Urbains MP2013	EJ 13	16 au 21 juin 13	AIX	20 000 €	20 000 €	20 000 €	Basket	AIX	25 000 €	6 000 €	20 537 €
MP2013 Participation du Prodass												
417	Initiation à la pratique du Ski alpin 5 sorties le mercredi	SKI CLUB DU PAYS D'AIX	5 janv au 13 fev 13	AIX	10 000 €	10 000 €	10 000 €	Ski	AIX	0 €	0 €	0 €
Première Action de ce type que nous lançons sur Aix en Provence et que nous étendrons aux trois communes												
							total	57 500 €				

OBJET : Sports - PRODAS 2013 - Attribution de subventions à des associations

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

15 FEV. 2013

